



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42 Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Sladana ZIVKOVIC	
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Dijon - Avenue du Drapeau - Rue Auguste Fremiet - Acquisitions d'emprises foncières

Le programme immobilier « Le Citadin » situé à l'angle de l'avenue du Drapeau et de la rue Auguste Frémiet est achevé.

Aussi, il convient de régulariser la situation foncière des parcelles aménagées en voirie et trottoir. Il est proposé l'acquisition sur les sociétés « DIMA » et « DIMA 1 » des parcelles d'une superficie totale de 1 596 m², moyennant l'euro symbolique. Il est également proposé d'engager les formalités administratives préalables à leur incorporation dans le domaine public métropolitain.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur les sociétés « DIMA » et « DIMA 1 » - 26 rue du Faubourg Saint-Nicolas 21121 Fontaine-lès-Dijon, les parcelles aménagées en voirie et trottoir cadastrées section BM n°670, 674, 677, 681, 683, 685, 687 d'une superficie totale de 1 505 m², et BM n°716 d'une superficie de 91 m² ;

- **de dire** que ces acquisitions interviendront à l'euro symbolique ;

- **d'engager** les formalités administratives préalables à l'incorporation des parcelles dans le domaine public métropolitain ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN